

Les Cahiers de droit



Monique OUELLETTE, *Droit et science*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1986, 176 p., ISBN 2-920376-50-0, 30 \$.

René FRYDMAN, *L'irrésistible désir de naissance*, Paris, P.U.F., 1986, 235 p., ISBN 2-13-039355-1.

Jacques TESTART, *L'œuf transparent*, Paris, Flammarion, 1986, 216 p., ISBN 08-081157-6.

Sous la direction de Hubert NYSSAN, *Génétique, procréation et droit*, Actes sud, P.U.F., 1985, 570 p., ISBN 2-86869-021-1.

Mireille D.-Castelli

Volume 29, Number 1, 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042877ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042877ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

D.-Castelli, M. (1988). Review of [Monique OUELLETTE, *Droit et science*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1986, 176 p., ISBN 2-920376-50-0, 30 \$. / René FRYDMAN, *L'irrésistible désir de naissance*, Paris, P.U.F., 1986, 235 p., ISBN 2-13-039355-1. / Jacques TESTART, *L'œuf transparent*, Paris, Flammarion, 1986, 216 p., ISBN 08-081157-6. / Sous la direction de Hubert NYSSAN, *Génétique, procréation et droit*, Actes sud, P.U.F., 1985, 570 p., ISBN 2-86869-021-1.] *Les Cahiers de droit*, 29(1), 265–271. <https://doi.org/10.7202/042877ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1988

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Chronique bibliographique

Monique OUELLETTE, **Droit et science**, Montréal, Les Éditions Thémis, 1986, 176 p., ISBN 2-920376-50-0, 30 \$.

René FRYDMAN, **L'irrésistible désir de naissance**, Paris, P.U.F., 1986, 235 p., ISBN 2-13-039355-1.

Jacques TESTART, **L'œuf transparent**, Paris, Flammarion, 1986, 216 p., ISBN 08-081157-6.

Sous la direction de Hubert NYSSAN, **Généti-que, procréation et droit**, Actes sud, P.U.F., 1985, 570 p., ISBN 2-86869-021-1.

Les récents développements de la science médicale, et plus particulièrement de la biologie, ont amené ces dernières années d'intenses réflexions qui ont suscité la publication de nombreux articles et livres ayant trait tant au point de vue éthique qu'au point de vue strictement juridique. Nous commenterons quatre de ces livres. Chacun propose une approche fondamentalement différente.

Le premier, intitulé *Droit et science*, est de Monique Ouellette, professeure de droit. Les deux suivants sont écrits par les « pères » du premier bébé-éprouvette français : *L'irrésistible désir de naissance*, par le professeur René Frydman, et *L'œuf transparent*, par Jacques Testart. Enfin, le dernier constitue la publication des actes du colloque *Généti-que, procréation et droit*. Chacun de ces quatre livres offre une vision tout à fait particulière des problèmes soulevés par les développements de la médecine moderne, et ce, avec une approche et une présentation fondamentalement différente.

Le premier livre que nous aborderons est celui de Monique Ouellette, *Droit et science*. Ce livre est écrit par une juriste et entend plutôt soulever une problématique que proposer une résolution concrète des

divers problèmes juridiques entraînés par les développements scientifiques. De tous les livres que nous allons commenter, c'est aussi celui qui envisage les aspects les plus divers soulevés par la science médicale actuellement. Après une présentation générale de la démarche et des problèmes retenus, l'auteure aborde dans une première partie les problèmes soulevés par la science dans le domaine de la famille : tout d'abord, la conception avec les diverses difficultés reliées à l'insémination artificielle, puis celles de la fécondation *in vitro* et enfin, le problème de la mère d'emprunt.

Le chapitre II aborde le problème de la grossesse. Tout d'abord, est présentée la question du diagnostic prénatal. Les diverses techniques sont expliquées avant que soient soulevées les questions que va, dans les faits, soulever le *diagnostic prénatal*, questions qui se poseront aux parents, aux médecins et qui intéressent en premier lieu l'enfant. Le deuxième aspect relatif à la grossesse a trait au recours avec le problème de l'action pour *Wrongful Life* (action en dommages-intérêts pour la personne dont la vie présente des difficultés à cause de sa mauvaise constitution, action intentée par l'enfant contre le médecin ou ses parents). À ce recours, s'oppose l'action pour *Wrongful Birth*, action intentée cette fois par les parents contre une personne « dont la négligence a eu pour conséquence la naissance d'un enfant non désiré ou handicapé », cette action ayant plus de succès que l'autre.

Le chapitre III est consacré aux soins aux enfants. Il aborde la question épineuse de la liberté de décision des parents relativement aux soins dont les enfants ont besoin. Les parents détiennent en effet, selon le droit, l'autorité parentale et donc, le droit de décider de ces questions ; qu'en est-il si les parents refusent des soins ou certains

traitements pour leurs enfants. En auront-ils le droit ? Dans quelles mesures ? Quels sont les arguments à prendre en considération ? Tels sont les points qui se soulèvent en droit.

Si cette question se pose relativement aux jeunes (bébés et enfants), d'autres difficultés existent relativement aux adolescents : jusqu'à quel point ceux-ci vont-ils pouvoir requérir des traitements sans que leurs parents le sachent et sans que ceux-ci puissent avoir accès au dossier ?

Dans la partie II, l'auteure aborde les problèmes ayant trait à la personne en dehors des relations familiales. La question soulevée dans le chapitre I est celle de la stérilisation. Après avoir décrit et défini ce qu'est la stérilisation, est distinguée la stérilisation thérapeutique de la stérilisation contraceptive. L'auteure approfondit le cas qui pose véritablement problème, c'est-à-dire la stérilisation contraceptive et elle aborde tout d'abord cette question relativement à la personne capable. Celle-ci peut-elle consentir à une atteinte à son intégrité physique dans un but non curatif ?

Dans le troisième paragraphe, est soulevé le problème de la stérilisation non thérapeutique de la personne incapable. Le problème, déjà existant pour une personne capable, est encore beaucoup plus aigu puisque toute la difficulté tient au problème du consentement. La personne étant incapable, ne peut donner un consentement valide et éclairé ; peut-on dans ces conditions y substituer le consentement d'un tiers ? Relativement à cette réponse, quels seront les différents éléments que l'on pourra prendre en considération ?

Dans le chapitre II, sont abordés les problèmes des greffes et de l'expérimentation. Du côté greffe, sont soulevés les problèmes des consentements du donneur, de la famille, de la personne décédée sur laquelle on entend prélever les organes. L'expérimentation — pouvant être clinique ou thérapeutique si elle a pour but l'amélioration de la santé du sujet, alors qu'elle sera non thérapeutique si elle vise la collecte de données, l'information

ou la connaissance — soulève également de nombreux problèmes, notamment éthiques, différents quant à leur solution selon le type d'expérimentation visée.

Enfin, le chapitre III aborde la question de la mort en posant ce qui constitue le premier problème à l'heure actuelle : celui de la définition de la mort. Alors que pendant des siècles et depuis l'origine de l'humanité l'homme a su ce qu'était la mort, maintenant se pose la question de définir la mort, notamment à cause des possibilités de greffes d'organe.

Les dernières difficultés sont celles, liées à la mort, de l'euthanasie et de l'acharnement thérapeutique. Faut-il maintenir la vie à tout prix ? Dans quels cas, peut-on ou est-on autorisé à cesser l'utilisation d'une technique extraordinaire ? Une personne peut-elle refuser ce type de soins pour elle ? Un tel refus pourrait-il provenir de la famille ? Etc.

Cet ouvrage, qui veut répondre d'abord et avant tout, ainsi que le dit l'auteure elle-même, à un objectif pédagogique, se présente sous une forme extrêmement intéressante. Il est destiné à des étudiants et au lieu de développer un raisonnement rédigé et l'opinion de l'auteure relativement à un thème, il présente le thème par le biais de questions. Les questions sont extrêmement bien choisies et intéressantes, et par leur choix même et leurs énoncés, elles orientent l'esprit vers la solution logique, morale ou souhaitable. Une telle présentation maintient un intérêt très vif. Elle présente aussi l'intérêt de ne pas prétendre apporter une réponse mais de susciter chez le lecteur la réflexion personnelle. Il serait cependant faux de croire que l'auteure ne fait que soulever des questions sans apporter de réponses. Rappelons tout d'abord que, souvent, la question elle-même sous-entend la possibilité morale et juridique d'une seule réponse, même si ce n'est pas toujours le cas. D'autre part, ces questions n'interviennent qu'après l'explication des problèmes, la clarification des notions, notamment dans les paragraphes qui ont trait aux définitions.

Enfin, de nombreuses références sont généralement faites à la fin des chapitres, qui citent des études telles les recommandations de la Commission de réforme du droit relativement à la stérilisation, aux problèmes ayant trait à la mort et à l'acharnement thérapeutique, le Code d'éthique de Nuremberg, la déclaration d'Helsinki relativement aux greffes et à l'expérimentation et les recommandations du Hasting Center. Certains chapitres sont illustrés par des exemples concrets tels celui du contrat de mère porteuse, inséré à la suite du chapitre ayant trait à la conception.

Enfin, chacun des chapitres se termine par des exercices concrétisant les problèmes soulevés dans le chapitre. Ce livre permet une première approche de ces difficiles problèmes. Clair, intéressant, il suscite la réflexion : c'est pour cela que nous avons choisi d'en présenter le commentaire en premier.

Ce livre aborde, d'une manière rapide, le problème des moyens exceptionnels de conception, fécondation *in vitro*, mère porteuse, etc. Tous ces problèmes ayant trait à la conception sont véritablement les problèmes d'actualité dans le monde médical, soulevant des problèmes d'éthique et même de droit. Et c'est à ces questions qu'ont trait tous les autres livres. Ainsi, l'ouvrage de René Frydman, *L'irrésistible désir de naissance*, tout comme celui de Testart, sont des livres qui partent de l'expérience concrète du praticien pour arriver aux problèmes qu'ils soulèvent pour eux.

René Frydman débute par un rappel biographique de sa vocation de gynécologue. Il rappelle aussi la philosophie dans laquelle il a commencé à travailler sur la fécondation *in vitro*, celle selon laquelle, pour lui, maintenant, la médecine devient une médecine du désir et du bien-être (p. 27). Il explique en quoi, pour lui, cette technique est dans le même esprit que la bataille pour l'avortement. Pour lui, l'enfant naît de la réunion des conditions biologiques et psychologiques (le désir de l'enfant), son but étant de pallier aux souffrances humaines. Cependant, son

expérience lui a montré que de nombreux problèmes sont soulevés par ce pouvoir. Ainsi, « Que faire de l'embryon surnuméraire lorsque la patiente est enceinte au premier transfert » ? Que faire en cas de « cryopréservation » ? Il estime que la décision appartient au couple. Il soulève les problèmes relatifs aux motifs de demande de congélation de sperme, les problèmes relatifs au type de recherche sur l'embryon si l'embryon est donné à la science. Que faire si un couple fait don d'un embryon à un couple d'adoption ? Selon quels critères l'équipe choisira-t-elle ? Il soulève aussi la question des fécondations entre espèces ; le problème de l'embryon cobaye ; les tentatives de gestation complète dans un utérus artificiel. Il aborde le problème des cas d'utilisation de la fivète qui est normalement la solution à la stérilité de couple dans d'autres situations. Il rappelle aussi la réalité historique permanente de cette difficulté et les solutions que la tradition de diverses sociétés avaient trouvées, telles le lévirat (p. 118).

Il aborde la question de l'insémination avec donneur qui a pour but de remédier à la stérilité du mari et fait l'historique de l'anonymat, du principe de la gratuité de ce don et des principes d'utilisation. Il estime que, sans l'anonymat du donneur, le nombre de donneurs, déjà faible, réduirait encore, ainsi que ceci s'est déjà passé en Suède (p. 127). La motivation du recours à l'insémination artificielle avec donneur, plutôt qu'à une relation hors couple, lui semble être une question de sentiments, une telle relation pouvant introduire une fissure dans le couple, les couples qui font une telle demande étant généralement très unis.

Relativement au secret par rapport à l'enfant ainsi conçu, il estime que les parents doivent être libres de dire ou non à l'enfant la manière dont il a été conçu. Pour lui, le rôle de l'institution qui est intervenue au cours de ces processus est de garantir la volonté des personnes qui s'y sont confiées, le gros problème intervenant lorsque ces volontés ont changé au cours du temps (p. 131). On peut noter quand même à propos

de cette question que René Frydman semble effectivement sur la bonne voie lorsqu'il dit que l'on doit respecter la volonté des personnes qui y recourent. Quant à un changement de volonté, puisque le consentement et la volonté de nombreux intervenants est en jeu, au moins le père, la mère, le donneur et éventuellement l'enfant, il semble que l'on doive respecter jusqu'au bout les conditions premières, sauf modification de l'opinion de l'ensemble des personnes concernées.

Il soulève la question des problèmes survenant à la suite de demande provenant de femmes seules. Dans ce cas là, ce n'est pas la stérilité du conjoint à laquelle on veut pallier, mais la demande traduit le refus du père ou le refus de relations sexuelles. Il soulève également le problème de l'insémination par le sperme du mari décédé. Une telle attitude lui semble malsaine. Il cite le problème de l'homme enceint en l'estimant anecdotique, car les problèmes sont actuellement beaucoup trop complexes pour être résolus.

Enfin, il aborde la question du droit et de l'éthique pour souligner qu'actuellement, le droit n'a prévu aucune solution. Il soulève également la question à savoir pourquoi il y a si peu de recours à l'adoption et il souligne l'existence d'une adoption fort bien acceptée et non confidentielle dans les pays d'Afrique, (pratique que nous retrouvons d'ailleurs au Canada chez les Inuits). Il souligne enfin l'immoralité d'une position telle qu'elle amène le droit de procréer quels que soient les techniques et les motifs. Une telle attitude admet en fait que l'on se trouve à avoir un pouvoir sur l'enfant à naître. Et enfin, il souligne la question qui semble la question fondamentale: « La liberté individuelle ne s'arrête-t-elle pas où commence celle de l'autre? » (p. 229).

Le livre de René Frydman est un livre extrêmement humain. Il raconte une expérience et les problèmes qui se sont soulevés pour lui au cours de sa carrière ou qu'il a entrevus. Dans tous ces propos, c'est l'homme qui parle avec ses sentiments. Il

parle avec son cœur. Par opposition, Jacques Testart, lui, a des propos d'humaniste. Les mêmes problèmes sont soulevés mais ils le sont par quelqu'un qui aborde ces questions avec sa tête plus qu'avec son cœur et qui parle de principes plutôt que de réactions instinctives.

En effet, Jacques Testart, l'autre père du premier bébé-éprouvette français, a lui aussi écrit un livre, *L'œuf transparent*. Le livre est préfacé par Michel Serres, qui reprend dans sa préface une partie de la communication qu'il a faite au colloque *Génétique, procréation et droit*, que nous commenterons tout à l'heure.

Dans ce livre, comme dans l'autre, le problème abordé est celui des limites qu'il serait peut-être opportun d'imposer à la recherche scientifique à propos des moyens de conception artificielle, de l'utilisation des embryons, etc. Ce livre résulte d'une remise en cause fondamentale de l'objet même de son travail par un scientifique et donc, d'une réflexion très approfondie. Le point de départ de sa réflexion est que si la science et les techniques nouvelles permettent de soulager d'anciennes misères, elles préparent par contre de nouvelles souffrances, sans apporter de véritables guérisons, puisque actuellement, l'on demande moins la guérison que le confort.

Il soulève le problème de la recherche à tout prix de la transparence avec les responsabilités qui en découlent, celui du risque de déshumanisation par un excès de science, celui, plus grand encore, le plus grave pour lui, du changement radical de la personne humaine par le biais du recours à la fivette pour avoir un produit prédéterminé, ce en quoi il rejoint les préoccupations de Jacques Dufresne.

Après une introduction relativement générale où il soulève ces différentes questions dans un chapitre I, « Entre le marteau et l'enclume », il aborde dans une deuxième partie, « De l'éprouvette au bébé-spectacle, ou la véritable histoire d'Amandine », l'histoire du premier bébé éprouvette. Il fait le lien entre les améliorations apparentes de

certains aspects et la détérioration d'autres aspects qui, parfois, ont trait à la survie ou à la reproduction. Il fait l'historique de la mise au point de la fivète avec quelques commentaires et réflexions sur le monde onérique du chercheur, qui ne sont pas sans intérêt. Il fait aussi un bref commentaire sur la place et le rôle du médecin, avant d'aborder les possibilités et les dangers soulevés par cette méthode car il estime « qu'on ne peut jamais estimer *a priori* que le nouveau soit inoffensif ; il n'est apprécié qu'à l'usage » (p. 112). Mais certains projets paraissent déraisonnables, voire déments, dès leur origine. En effet, il souligne qu'il suffit d'un expérimentateur, et on en trouvera toujours, qui veuille asseoir sa gloire ou trouver de l'argent, et d'un sujet qui accepte, pour permettre les choses les plus invraisemblables. Or, dans ce domaine, on trouvera toujours un chercheur et on trouvera toujours un sujet qui accepte puisque le sujet sur lequel se passera l'expérimentation est en fait une cellule sans possibilité de défense.

Il montre que dans notre société, la science amène une mutation des aspirations. Les besoins élémentaires étant comblés, il ne reste plus que les désirs fantasmatiques à remplir. En effet, ce n'est pas le désir d'une plus grande quantité de ce qui est nécessaire qui comblera les besoins des êtres humains et leurs sentiments d'insatisfaction. Ce sera donc, puisque le nécessaire est disponible pour tout le monde dans notre société, l'autre type de besoin, celui qu'il appelle le « besoin fantasmatique ».

Il aborde alors les techniques qui dérivent de la fivète et qui sont rendues possibles par elle, c'est-à-dire par mise à la disposition du chercheur de l'embryon. La première technique est la congélation qui augmente les chances de réussite et qui supprime le problème des œufs surnuméraires. Elle permet le don d'œuf à transplanter. Son utilisation provient de la difficulté et des risques de congeler l'ovule. En effet, dans celui-ci, les chromosomes sont libres et ne sont donc pas protégés par le noyau. En passant, il propose ce qui serait peut-être une solution :

le prélèvement et la congélation de l'ovocyte avant la mytose, le reste de la maturation se faisant après la décongélation. Il estime cependant que cette solution ne permet en fait que de tourner les difficultés pour des raisons relevant d'un ordre religieux puisque pour lui, en effet, l'embryon n'est pas encore une personne. Il estime que c'est en effet tourner la difficulté pour aggraver d'autres problèmes car lorsque les embryons sont congelés, ceux-ci sont « protégés » par leurs « parents », alors que les banques d'ovules laisseraient toutes possibilités d'utilisation et d'expérimentation sur les ovules ainsi que la création d'embryons par les chercheurs.

Après cette question, il aborde le problème de la duplication artificielle des œufs segmentés (vrais jumeaux, utilisation d'un des deux pour vérification de la qualité de l'œuf) mais aussi le risque de jumeaux décalés dans le temps et d'hémi-embryons congelés servant de réserve de pièces de rechange à son jumeau abouti. Il soulève la possibilité d'injection de spermatozoïdes précis dans l'ovule en cas de sperme déficient, et la correction génétique dans les cas de maladies ou de malformations héréditaires.

Puis, il passe aux problèmes les plus graves, ceux qu'il appelle les perversions, c'est-à-dire fécondation de l'ovule par ovule, le clonage, la culture de banques de tissus de rechange (à ce propos, il souligne la limite à deux semaines, de la culture d'embryons retenue en Grande-Bretagne et aux U.S.A., c'est-à-dire avant l'ébauche des tissus nerveux), la grossesse masculine et la gestation d'un enfant chez un animal porteur. Pour lui, le problème est que l'on passe de l'utilisation pour pallier à une stérilité réelle à d'autres exigences avec les risques que cela comporte, et notamment, le risque de généralisation de l'utilisation de telles méthodes. Le problème est de savoir « ce que l'humain peut supporter d'artifice, collage, décodage, sans que soit aliéné son identité » (p. 144).

Il souligne dans ce qui constitue véritablement le dernier chapitre du livre en tant que pensée — le suivant n'étant que la

présentation de la technique de la fivète, présentation d'ordre strictement clinique et scientifique — l'intérêt et l'utilité des recherches qui sont pour lui excessives. Il considère en effet que le progrès nous mène, sans que nous décidions : « nous sommes les drogués d'un destin jamais pensé dont nous faisons mine d'être les maîtres ». Ce « progrès » scientifique n'amène pas véritablement une amélioration de l'être humain. Pour lui, ne doivent être permises que les recherches dont l'utilisation pourrait être bonne. Il estime en effet que pour être efficaces, le contrôle social ne peut pas s'exercer au niveau de l'application des recherches mais à celui de leur production.

Il critique enfin la manière dont on utilise actuellement l'éthique, par un recours ponctuel, chaque cas étant résolu dans sa particularité « car l'éthique est devenu une morale atomisée qui dessine un panier pour chacun des petits alors que la marmaille est une unique couvée ». Il veut signifier par là que l'on doit envisager le problème dans son ensemble et non point par point.

Enfin, en annexe, il présente l'aspect scientifique de la manière dont se déroule une fivète ainsi que des termes techniques et les tableaux relatifs aux diverses possibilités et méthodes utilisées.

Cet ouvrage témoigne de réflexions extrêmement riches. Il montre aussi une vision du monde par un scientifique et un chercheur qui est fort intéressante. Aussi, tant du point de vue humain que du point de vue scientifique et éthique, cet ouvrage est extrêmement intéressant.

Le dernier livre que nous aborderons est celui qui contient les actes du colloque *Génétique, procréation et droit*.

Ce livre se compose de deux parties. Dans la première partie, il présente d'une manière synthétique le déroulement du colloque selon les divers thèmes choisis et en faisant état des diverses interventions. La deuxième partie, qui est constituée d'annexes, présente l'intégralité des rapports présentés par les divers spécialistes lors de ce congrès.

À la fin, se trouvent des textes dont le contenu est étroitement relié aux diverses questions soulevées.

Les aspects abordés au cours de ce colloque concernaient les problèmes du don et de l'utilisation du sperme et d'ovocyte, de la congélation d'embryons, fécondation *in vitro* et mères de substitution, génie génétique, transfert de gènes dans la cellule et enfin, médecine prédictive et diagnostic prénatal. Il s'agit de problèmes qui ont tous en commun un trait : ils sont soulevés par les progrès de la science et de la médecine. Dans ce colloque, ils sont abordés par d'éminents spécialistes provenant de nombreux domaines concernés : médecins, biologistes mais aussi juristes, sociologues, philosophes, psychanalystes et théologiens. Chacun d'eux a apporté sa vision et donc, sa contribution pour éclairer les solutions souhaitables à tous ces problèmes.

Rappelons que ce colloque a été organisé pour répondre aux questions d'éthique qui commencent à se soulever et aux problèmes juridiques qui découlent de ces innovations. Il n'y a pas eu de législation élaborée à la suite de ce colloque et la plupart de ces problèmes n'ont pas encore reçus de solutions concrètes et juridiques. Cependant, ce livre, de par la qualité et la multiplicité des interventions, demeure une source d'une richesse exceptionnelle pour ceux qui s'intéressent à ces problèmes puisque tous les aspects y sont abordés. Les rapports et les interventions sont fortement élaborés ; les opinions sont parfois contradictoires en raison même soit de la philosophie, soit du domaine auquel sont rattachés les intervenants, ce qui souligne la complexité des problèmes soulevés. Aussi, du strict point de vue du droit, si un juriste s'intéresse aux diverses questions qui découlent du progrès de la génétique humaine, il trouvera de multiples renseignements dans ce livre, renseignements techniques, philosophiques, moraux, qui sont d'une importance capitale pour les solutions juridiques qui pourraient être apportées.

Ces quatre livres témoignent tous de l'importance pour la société et le législateur

de se pencher de manière approfondie sur les questions. C'est toute l'approche philosophique et la conception même que notre société a de l'être humain qui est en jeu.

Il n'est qu'à voir la différence de prise de position et de solutions proposées sur un problème tel celui de mère porteuse par la Commission Warnock en Grande-Bretagne, et la Commission de réforme du droit de l'Ontario¹, où la question de la validité d'un tel arrangement n'est même pas soulevé et où le seul aspect abordé est celui de la manière légale de rendre possible le résultat recherché par les parties. Une telle approche démontre plus que suffisamment la réalité de la crainte de J. Testart ou J. Dufresne que la société ne se retrouve dépourvue d'un véritable choix, réel, pensé et choisi, une fois les techniques mises au point, et l'urgence de procéder à une recherche replaçant ces problèmes dans l'approche et la philosophie humaniste qui sert de fondement à notre société et notre droit.

Mireille D.-CASTELLI
Université Laval

Hugh M. KINDRED et al., **International Law : Chiefly as Interpreted and Applied in Canada**, 4th ed., Toronto, Emond Montgomery Publications, 1987, 958 p., ISBN 0-920722-21-0, 96 \$ (cartonné).

C'est la première fois, à ma connaissance, qu'un groupe aussi nombreux de juristes chevronnés ont mis en commun leurs connaissances pour publier une somme aussi pertinente sur le droit international public

moderne tel qu'il se présente en général et dans la pratique au Canada. Le volumineux ouvrage fait suite à trois éditions antérieures publiées par un pionnier bien connu en la matière, le professeur Jean-Gabriel Castel. Celui-ci a d'ailleurs collaboré au présent ouvrage édité par le professeur Hugh M. Kindred. Les autres co-auteurs sont les professeurs Armand L.C. de Mestral, Donald J. Fleming, William C. Graham, Ivan A. Vasic et Sharon A. Williams.

Sans être un manuel classique de droit international, cet ouvrage collectif n'est pas non plus un simple recueil de textes ; il présente l'avantage de combiner ces deux formules et ce pour le plus grand profit des étudiants de premier cycle, lesquels en sont les principaux destinataires, les auteurs ayant voulu en premier lieu faire œuvre pédagogique. Les sept professeurs-auteurs reprennent la méthode d'enseignement en honneur dans les facultés de common law. Ainsi, l'ouvrage comprend des notes, parfois sommaires, qui expliquent les grandes lignes doctrinales du sujet traité ; ensuite de nombreux textes, souvent repris *in extenso*, (conventions, jurisprudence, communiqués, rapports, etc.) viennent illustrer abondamment la matière dont il s'agit, et enfin une série de questions pertinentes sont soulevées à la fin de chaque sujet, de la même manière que des professeurs le feraient eux-mêmes en classe avec leurs étudiant-e-s. Seule une lecture attentive des textes leur permettra de répondre aux interrogations de l'ouvrage (dont certaines pourraient fort bien se retrouver dans un examen). Certains de ces textes, qui constituent la plus grande partie de l'ouvrage, sont très anciens, d'autres sont aussi récents que 1986 (l'un de ces textes rappelle le rôle joué par le navire américain « Caroline » à l'appui du mouvement des Patriotes de 1837). La doctrine, elle, est largement empruntée à d'autres ouvrages savants, comme l'*Introduction au droit international* (1987), publié par deux des auteurs du présent ouvrage, les professeurs S.A. Williams et A.L. de Mestral.

Pour éviter que leur ouvrage apparaisse comme un labyrinthe, les auteurs ont pris

1. « Rapport Warnock », rapport de la Commission d'enquête présidée par M. WARNOCK, *Fécondation et embryologie humaines*, Paris, La Documentation française, 1985, p. 66 s., principalement p. 77, et ONTARIO LAW REFORM COMMISSION, *Report on Human Artificial Reproduction and Related Matters*, Ministry of the Attorney General, 1985, t. 1, p. 91, 281.